

14ème législature

Question N° : 4151	De M. René Dosière (Socialiste, républicain et citoyen - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Formation professionnelle et apprentissage		Ministère attributaire > Formation professionnelle et apprentissage
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > fonctionnement	Analyse > cabinet. membres. rémunérations. statistiques.
Question publiée au JO le : 11/09/2012 Réponse publiée au JO le : 13/11/2012 page : 6476		

Texte de la question

M. René Dosière souhaite que M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, lui communique les informations suivantes : à la date du 1er septembre 2012, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

Texte de la réponse

Au sein du cabinet de monsieur le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées s'élève, au 1er septembre 2012, à 100 957 euros en année pleine.